



LE MACLAIRE

n° 7

VOUS TROUVerez DANS CE JOURNAL

LE SOMMAIRE	PAGE 1
LE MOT DU MAIRE	- 2 - 3 - 4
LE BUDGET PRIMITIF	- 5
L'ETAT-CIVIL	- 6
MAISON FAMILIALE "LE BUISSON"	- 7 - 8
LE CINEMA AUX CHAMPS	- 9
L'ECOLE LIBRE	- 10
LE TROISIEME AGE	- 11
UN TRAIN SOUS LE PILAT ?	- 12 - 13
MONOGRAPHIE SUR MACLAS (1er épisode)	- 14 - 15 - 16 - 17
IL ETAIT UNE FOIS !...	- 18 - 19
LA TRIBUNE LIBRE	- 20 - 21 - 22
UN PETIT MOT DU RIEUX	- 23
COMMENT FAIT-ON LE "MACLAIRE"	- 24

ILLUSTRATIONS ET COUVERTURE

Florence DUMAS

Juillet 84

Le mot du Maire

Lors du précédent MACLAIRE, il m'a été donné l'occasion de dresser les grandes lignes de notre action municipale; je voudrais dans ce présent numéro rentrer un peu plus dans le détail de nos réalisations.

Tout d'abord l'emploi, problème national numéro un.

Nous avons la chance d'avoir à MACLAS des Industriels dynamiques, qui malgré une conjoncture difficile, n'hésitent pas à investir et à aller de l'avant.

C'est ainsi que nous avons, dans le cadre d'une opération FADEL, permis l'installation d'une nouvelle Société : LES PREPARATIONS TEXTILES DU PILAT, émanation des SOIERIES DU LIMONY.

Cette opération menée dans un temps record (puisque fin décembre 1983 nous n'avions pas encore la maîtrise du foncier, et que début juin le bâtiment était livré) va permettre dans un premier temps l'embauche de 17 personnes recrutées pour la plupart localement.

Restons dans le Textile pour souligner la création d'un poste de week-end dans une autre Entreprise locale avec 15 emplois nouveaux.

Nous nous réjouissons de ce renouveau du secteur textile qui, grâce à des efforts importants de modernisation, a su surmonter ses difficultés.

Quant aux SALAISONS DU MONT PILAT, cette Société réalise actuellement par l'extension des bâtiments, les objectifs qu'elle s'était fixée au départ, à savoir l'embauche de 160 personnes.

A signaler qu'elle va réaliser prochainement une station d'épuration de 3.000 équivalents habitants, au grand soulagement des riverains du Fayen.

L'usine de la Croix Rouge - elle devrait se réaliser, aux dires de l'industriel - dans un délai d'un an, les travaux devant recommencer prochainement.

Nous suivons d'autre part avec beaucoup d'intérêt, l'évolution d'un projet d'irrigation à partir du Rhône.

Ce projet qui est à l'état embryonnaire pour l'instant, doit permettre s'il se concrétise, le développement de l'arboriculture qui est aussi un secteur dynamique.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre économique, sans remercier au passage tous ceux qui ont contribué à l'essor industriel de notre Commune.

Faisons maintenant le point des autres projets.

Assainissement des hameaux d'EPERDUSSIN et de THOREE.

Nous espérons que ce programme sera retenu en 1985 au niveau départemental, malgré l'affluence des demandes et les listes d'attente.

Stationnement et transfert de la Mairie.

Aucune évolution pour l'instant. Affaire à suivre.

Circulation.

Un projet nous semble prioritaire; c'est la poursuite du Chemin Vieux. Un courrier a été adressé à la Commune de LUPE pour connaître ses intentions quant à l'achèvement de cette voie sur son territoire communal.

Habitat.

Le lotissement GRENIER se termine. Cinq lots sont d'ores et déjà vendus. Voilà pour l'accession à la propriété.

Logements locatifs.

C'est un peu le point noir. Notre déception fut grande lorsque nous avons appris en début d'année, que la Sauvegarde immobilière ne pouvait réaliser comme prévu pour cet été, la deuxième tranche de 16 logements à LACHAT. Cette Société H.L.M. n'a pu émarger aux prêts locatifs aidés (P.L.A.), ceux-ci étant réservés à la réhabilitation des grands ensembles en ville. Nous n'avons actuellement aucune des possibilités en logement locatif et les usines s'agrandissent...

Un travail important a été réalisé depuis le début de l'année d'une part sur les bâtiments communaux : maison des docteurs, caserne des pompiers, école publique, et actuellement vestiaire au terrain de sports,

et d'autre part sur les chemins ruraux où 3 km. ont été refaits avec les matériaux de décaissement des routes départementales 19 et 503 et le stérile de la carrière de MALLEVAL.

Se terminent actuellement : l'enrobé rouge sur les trottoirs de la route de PELUSSIN, le parking MARSOT, le parking route de l'Ardèche et bientôt la poursuite de l'éclairage public sur cette même route.

Création d'une nouvelle classe.

L'Inspecteur d'académie vient de nous confirmer cette ouverture. Nous sommes loin des craintes de fermeture de classe de 1977 / 78 / 79 / en raison de la chute démographique de l'époque.

Accueil des nouveaux Maclaires.

Initialement prévu en fin 1983, repoussé au printemps pour attendre le remplissage du lotissement du RIEUX.

Aux dires des instances E.D.F. cette prévision a été reportée à la fin de l'année. Aussi il avait été décidé lors de l'avant-dernière réunion du Conseil municipal, d'intégrer cette réception dans une fête. La date du 14 juillet avait été avancée; il semble que celle-ci ne convienne pas, puisque certains sont en vacances. Peut-être le samedi 8 septembre, lors de la vogue annuelle ?

Pour conclure, je souhaite que cette expansion que nous connaissons actuellement, soit bénéfique à tous, et que l'intégration des nouveaux Maclaires se réalise rapidement, par l'intermédiaire notamment des Associations locales très vivantes à MACLAS.

Jean JUTHIER

Le budget primitif

Section de fonctionnement - La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2.015.529 F.

Fonctionnement dépenses - Frais financiers (remboursement intérêts des emprunts 182.605 F.) - Denrées et fournitures 147.700 F - Frais de Personnel 574.157 F. - Impôts et taxes 7.500 - Travaux et services extérieurs 259.500 F. - Participations et contingents 265.240 F. - Allocations subventions 95.500 F. - Frais gestion générale 111.030 F. Prélèvement pour dépenses investissement 372.297 F.

Fonctionnement recettes - Produits de l'exploitation 96.962 F. - Produits domaniaux 87.000 F. - Produits financiers 1.300 F. - Recouvrements subventions 49.445 F. - Dotation globale de fonctionnement 638.370 F. - Impôts indirects 10.800 F. - Contributions directes 1.001.377 F. - Produits antérieurs 130.275 F. -

Section d'investissement - La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4.398.621 F.

Dépenses détail par programme - Opérations non affectées remboursement capital des emprunts 128.621 F. - Acquisitions de terrains 300.000 F. - Matériel mairie 5.000 F. - Contingent service incendie 20.000 F. - Matériel scolaire 15.000 F. - Travaux de bâtiment M.J.C. - vestiaires terrain de sports et divers 150.000 F. - Eclairage public 50.000 F. - Court de tennis 150.000 F. - Construction usine 2.300.000 F. - Aménagement de la zone industrielle 1.260.000 F. - Supplément trottoirs 10.000 F. - Supplément parkings 10.000 F. -

Recettes détail par programme - Prélèvement sur recettes de fonctionnement pour remboursement capital des emprunts 128.621 F. - Prélèvement sur recettes de fonctionnement pour financement des investissements 243.676 F. - Fonds de compensation TVA 223.000 F. (investissement de 1982) - Fonds de compensation TVA C.E.G. de PELUSSIN 143.324 F. - Subvention F.P.R. (aménagement zone industrielle) 400.000 F. - Participation EDF à court de tennis 100.000 F. - Produit des emprunts au FADEL construction usine 1.218.000 F. - Zone industrielle et solde Usine 1.942.000 F. -

Dette de la Commune - La Commune doit rembourser en 1984 une annuité d'emprunt de 311.224.63 F. dont 182.604 F. 08 en intérêts et 128.620,55 F. en capital.

La dette en capital au 1er janvier 1984 est de 1.926.061,05 F. pour une dette en capital à l'origine de 2.591.606,93 F.

Potentiel fiscal - En 1984 la taxe d'habitation va produire la somme de 178.563 F. - Foncier bâti 111.623 F. - Foncier non bâti 60.686 F. - Taxes professionnelles 574.901 F. - soit un total de 925.772 F. (Impôts directs).

Le Conseil Municipal n'a pas modifié les taux de 1983 et approuve les bases d'impositions présentées soit une augmentation de 12 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti - 10 % pour le foncier non bâti et environ 8 % pour la taxe professionnelle.

Etat civil

NAISSANCES

Julien Stéphane Roland GAUDET-TRAFFIT né le 15.02.84 à ANNONAY 07
Pauline ARCHAMBAULT née le 28.03.84 à SAINTE-COLOMBE 69
Estelle ARCHAMBAULT née le 28.03.84 à SAINTE-COLOMBE 69
Julien CHETOT né le 14.05.84 à LYON (8ème) 69
Nathalie Nadine Géraldine PAUZE née le 17.05.84 à SAINT-ETIENNE 42
Marjorie CHIRAT née le 22.05.84 à SAINTE-COLOMBE 69
Cédric Rodolphe Marcel CELLARD né le 25.05.84 à VIENNE 38
Géraldine GAILLARD née le 05.06.84 à SAINTE-COLOMBE 69

MARIAGE

Thierry Claude Joseph VERDU et
Catherine Irène Flore BOURGES mariés le 28.04.84.

Bernard QUILLIEN et
Marie Paule JUTHIER mariés le 30.04.84.

DECES

Marie Agnès MOUSSET Veuve LIMONE décédée le 27.02.84 à PELUSSIN
Francisque Ferdinand Prosper DUMAS décédé le 05.03.84 à SEYSSUEL
Marie Lucienne CHANA Veuve CHAPERON décédée le 05.04.84 à VIENNE
Marie Antoinette CHAMPION Veuve BOURCHANY décédée le 23.04.84 à ANNONAY
Anne Marie Madeleine GAMET décédée le 30.04.84 à PELUSSIN

NECROLOGIE

Nous avons appris avec stupeur et tristesse le décès de Monsieur JANIN de MAREUIL-SUR/AY.

Fervent artisan du jumelage entre nos deux villages dont il était Président du Comité à MAREUIL, Monsieur JANIN par sa bonté et sa simplicité était estimé de tous.

Les Maclaires qui l'ont connu garderont de lui un souvenir inaltérable.

Maison Familiale

Huit mois de travaux, du bruit, de la poussière, beaucoup de gêne dans le fonctionnement de tous les jours, des soucis..... etc...

Ouf ! c'est fini. Depuis le 10 mai, les nouvelles installations sont opérationnelles.

Nous trouvons aujourd'hui une structure d'accueil de 37 chambres confortables avec 130 lits, desservies par un ascenseur -

une grande salle de restaurant de 150 places -

un salon -

cinq salles de réunion dont une peut recevoir
100 personnes -

un meilleur équipement au niveau des cuisines -

dans quelques jours un self-service pour le petit déjeuner.

Pourquoi tous ces travaux ?

Comme toute Entreprise, un Centre de Vacances - pour maintenir ses activités - doit se moderniser.

Nier cette évidence, c'est se condamner à disparaître, car une Maison Familiale ne vit que par les produits de séjour réglés par les divers usagers.

Or, aujourd'hui, les usagers : familles, retraités, classes de découvertes, stages, sessions, recherchent un équipement offrant confort, sécurité, bon rapport qualité - prix.

Mais ce projet à l'étude depuis 1981, se réalise à un moment où la conjoncture économique est difficile, où les restrictions budgétaires ont créé bien des tourments aux Responsables, pour trouver un financement qui ne grève pas trop les années futures.

Grâce à la CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES et à l'Etablissement public régional, le taux de subvention arrive à 40 % du montant global des travaux.

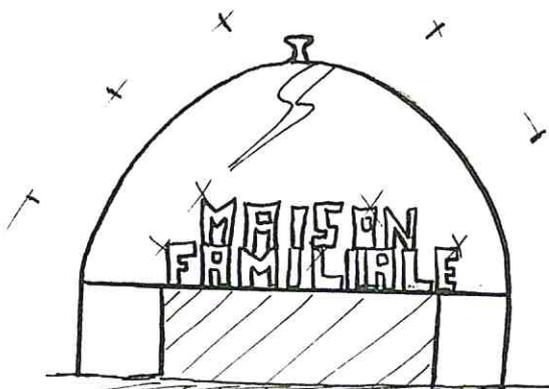
Mais il a fallu emprunter 125 millions de centimes.....

Il faut faire confiance à l'avenir, au développement de nos Communes rurales; maintenir la réputation de la Maison Familiale faite de simplicité, mais aussi de sérieux dans les prestations offertes.

Rester au service de tous, avec une attention marquée envers les plus défavorisés.

Depuis décembre 1983, un nouveau Conseil d'Administration est en fonction dont le Bureau est composé de :

PRESIDENT	Olivier CUILLERON	de CHAVANAY
VICE PRESIDENT	Joseph BOUCHER	de VERANNE
SECRETAIRE	Jeannette CELLARD	de CHAVANAY
SECRETAIRE ADJOINT	Marie-Claude FRAISSE	de MALLEVAL
TRESORIER	Pierre ARNAUD	de SAINT-PIERRE-DE-BOEUF



Cinéma aux champs

"CINEMA AUX CHAMPS" est né à MACLAS le 14 mai 1982. Ce jour-là, à l'initiative de la M.J.C., 15 villages de la région ont décidé de se grouper en Association, pour acheter du matériel de projection et louer des films ensemble, comme n'importe quel exploitant de salle, ceci à l'image d'autres circuits existant déjà dans le Sud-Est de la FRANCE.

"CINEMA AUX CHAMPS" dépend du C.N.C. (CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE). Toutes les salles sont agréées par le C.N.C. La billetterie est délivrée par le C.N.C. Les recettes sont déclarées au C.N.C.

Les films sont loués par semaines cinématographiques (du mercredi au mardi) aux distributeurs à LYON, PARIS, MARSEILLE (GAUMONT, C.I.C., FOX, PARAFRANCE, etc...).

Les 15 villages se réunissent une fois tous les trois mois pour choisir les films du trimestre suivant.

A MACLAS la projection a lieu un mardi par mois à la M.J.C.

Sophie MARTIN ou Jean-Luc JUTHIER assurent la projection. Véronique JUTHIER, Lucienne ORIOL ou Marie-Noël REURE, s'occupent de la billetterie.

Un petit journal est distribué gratuitement dans les magasins de MACLAS. Vous y trouverez les programmes pour chaque village, ainsi qu'un résumé du film.

Quelques chiffres après deux années de fonctionnement :

26 films ont été projetés
330 séances ont été organisées pour
pour plus de 15.000 spectateurs.

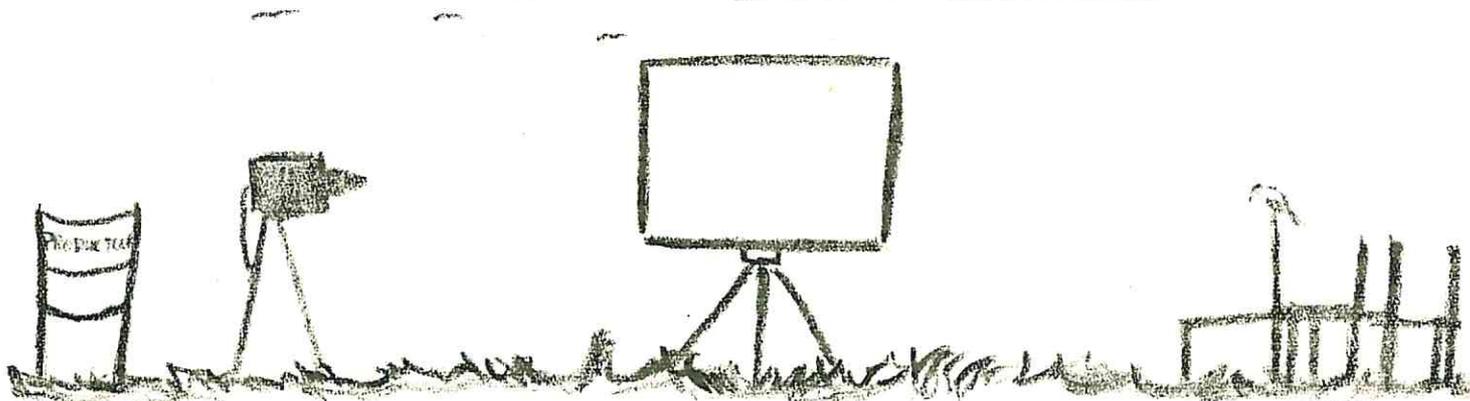
Cet été MACLAS ne projette pas, mais nous vous donnons rendez-vous le

MARDI 11 SEPTEMBRE à la M.J.C.

pour "LE PERE NOEL EST UNE ORDURE"

avec Gérard JUGNOT et toute la bande du SPLENDID.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ecole libre

Nous avons cru bon de consacrer ces quelques lignes à un bref aperçu de l'évolution de l'Ecole depuis son ouverture jusqu'à nos jours.

C'est en 1872 que s'ouvre l'Ecole Privée de Filles à MACLAS où pendant près de 100 ans, c'est-à-dire jusqu'à la mixité qui interviendra le 5 mars 1970, plus de 5.000 jeunes filles viendront s'instruire.

Jusqu'en 1933 l'Ecole dépendra uniquement de la Congrégation des Religieuses Saint-Joseph à qui appartiennent les locaux scolaires. Puis le 30 novembre 1933 est créée une Association d'Education Populaire (A. E. P.) qui après avoir signé un contrat de location avec les Religieuses, va désormais assurer la gestion de l'Ecole.

Le premier Président de cette Association sera Monsieur Jean-Pierre LIMONE qui sera remplacé le 6 décembre 1947 par Monsieur Maurice JACQUIN. Viendront ensuite : Monsieur Albert CROTTE le 5 octobre 1952 et Monsieur Jacques VIORNERY le 20 novembre 1955 qui restera 19 ans à la tête de l'Association.

Pendant ces 19 années passées à la présidence, interviendront un grand nombre de changements avec notamment la signature d'un contrat simple avec l'Etat (10 octobre 1960)., puis la fusion entre l'Ecole de Garçons et celle de Filles le 5 mars 1970.

En 1974, Monsieur Daniel VERRIER remplacera Monsieur VIORNERY, et ce n'est qu'à la dernière rentrée que Monsieur Jean MARION lui a succédé.

LE BUREAU



3^{ÈME} AGE

Notre Club a dix ans. Nous avons pensé qu'un tel anniversaire devait être fêté. Nous nous sommes donc retrouvés une cinquantaine au Buisson où nous avons dégusté un succulent repas. Monsieur le Maire et Madame nous ont honorés de leur présence au moment du dessert et du champagne (de MAREUIL).

Bravo pour cette bonne journée, dont nous garderons un très bon souvenir.

Nos activités courantes ont été comme tous les hivers : réunion tous les mardis avec nos petites distractions (jeux divers, goûters).

Notre Assemblée générale nous a réunis le 10 janvier 1984, beaucoup plus nombreux, pour un bon goûter présidé par Monsieur le Maire et Madame, et nous a permis le renouvellement du Bureau qui n'a pas subi de modification, sauf le remplacement de Monsieur BRUYAS qui nous a malheureusement quittés, par Madame COLLOUD au poste de Secrétaire adjoint.

Nous avons profité de notre nombreuse assistance pour percevoir les cotisations de nos Adhérents dont le nombre se maintient toujours autour de la centaine.

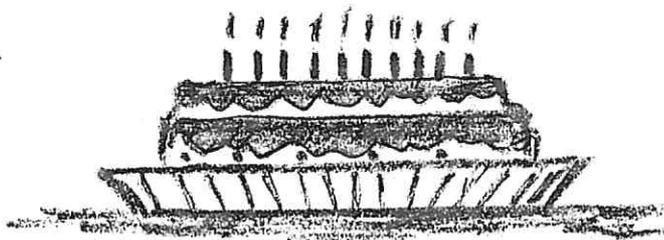
Nous avons aussi à déplorer la mort de Monsieur SORINE qui était un de nos beloteurs assidus.

Nous avons projeté un voyage dans le Gard, avec la visite de la Bambuseraie à ANDUZE et la Grotte de la Cocaillère. Nous espérons que le beau temps nous accompagnera.

Nous vous en ferons un petit compte-rendu pour la parution du prochain numéro du MACLAIRE.

La Secrétaire
G. ROUSSEAU

Le Président
L. COLLOUD



Un train sous le Pilat

Ce n'est pas une galéjade, mais il s'agit bien d'un projet de ligne de chemin de fer qui a fait couler beaucoup d'encre à la fin du siècle dernier et surtout au début de notre 20ème.

Dès la construction des premiers chemins de fer, en 1844 puis en 1854, des études furent entreprises et une compagnie fondée, en vue de créer une voie ferrée à travers le massif du Pilat. L'affaire apparaissait viable et le capital suffisamment rémunéré, mais elle n'aboutit pas, devant l'opposition violente de LYON qui n'était pas encore reliée à ROANNE par la ligne de TARARE et entendait jalousement rester le centre où doivent aboutir tous les chemins de fer du Sud-Est (Décision CHAMBRE DE COMMERCE de LYON du 13.02.1855).

Ce projet abandonné dormit de très longues années, mais revit le jour après la guerre de 1914-18, et ceci afin de décongestionner la ligne dite du Bourbonnais. Le tracé actuel de cette ligne présente en effet une anomalie : se détournant de sa destination naturelle vers le midi, il change de direction à SAINT-ETIENNE, et rebrousse chemin vers le Nord-Est jusqu'à LYON. Les voyageurs à destination de la vallée du Rhône et au-delà voient leur parcours augmenter de plus de 70 km.

C'est en 1923, après la cruelle expérience faite pendant la guerre et la précarité des communications dans la région, que l'Office des Transports du Sud-Est approuve à l'unanimité le voeu de la CHAMBRE DE COMMERCE de SAINT-ETIENNE, demandant l'étude de la ligne SAINT-ETIENNE - VALENCE.

LYON n'était plus opposé à ce projet, car le réseau autour de la ville était complet, et la Gare de PERRACHE très surchargée.

L'avant-projet déposé par la Compagnie P.L.M. conclut à la construction d'une ligne destinée au grand trafic et calculée pour le passage des trains lourds et des grands express; elle aurait double voie, un rayon minimum de 400 m. dans les courbes et une pente de 12 mm par mètre. Sa longueur serait de 108 km. et atteindrait sa plus haute altitude à 500 mètres environ. Elle partirait de SAINT-ETIENNE, suivrait pendant quelques km. la voie en direction de LYON, traverserait le Pilat par deux tunnels, dont un sous la Croix du Collet, et après avoir franchi le Rhône rejoindrait en amont de VALENCE la grande ligne LYON - MARSEILLE.

Ce projet est sans doute toujours dans les dossiers. Les difficultés financières, puis la crise de 1930 et enfin la guerre, ont eu raison de la non réalisation de cette ligne qui aurait, peut-être, modifié le paysage pas très loin de notre village.

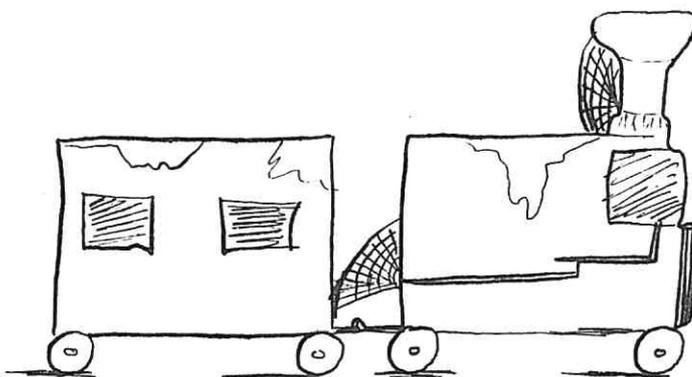
Pour la petite histoire, disons que certains prétendirent que les tunnels étaient irréalisables, l'eau, sous le Pilat, devant arrêter les travaux. A l'époque il pouvait y avoir des doutes. On a toujours reconnu qu'il y

avait beaucoup d'eau souterraine sous le massif, et dans l'histoire des mines, entre autres dans la vallée du Gier, l'eau a causé beaucoup de catastrophes et de graves soucis aux Houillères.

Pourtant d'autres tunnels furent creusés dans des massifs beaucoup plus importants et le problème de l'eau a toujours été résolu.

Laissons donc à chacun le loisir de juger, mais de toute façon, avec ou sans eau, le projet ne fut pas réalisé et ne le sera sans doute jamais.

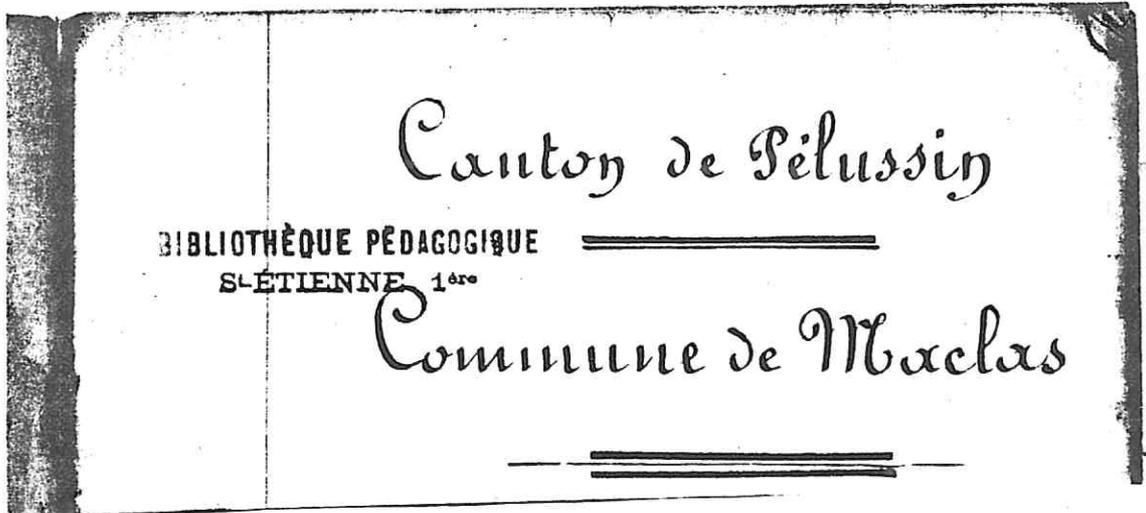
DOCUMENTS d'après le livre de Maxime PERRIN



Cette monographie a été écrite par Monsieur Eugène DUMAS, Instituteur public à MACLAS de 1903 à 1916.

Elle est datée du 25 avril 1905 et présente les divers aspects de la Commune.

Sa longueur nécessite une parution en plusieurs épisodes.



SITUATION -

La Commune de MACLAS qui fait partie du canton de PELUSSIN, est située au Sud du département de la Loire et au pied du massif Sud-Est du Pilat. Elle est confinée par le département de l'Ardèche sur une longueur de 4 kilomètres, et n'est séparée du cours du Rhône que par une distance de cinq kilomètres à vol d'oiseau.

Elle est limitée dans le département de la Loire par les Communes de SAINT-APPOLINARD, VERANNE, ROISEY, BESSEY, LUPE, MALLEVAL et SAINT-PIERRE-DE-BOEUF; dans l'Ardèche par celles de SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX, VINZIEUX, CHARNAS et LIMONY.

ETENDUE -

Son étendue est de 1.010 hectares

Les différentes parties du territoire de la Commune peuvent se répartir ainsi :

Superficie des terres labourables et prairies artificielles..	440 Ha
" des prés naturels, herbages et pâturages.....	270 -
" des vignes.....	210 -
" des cultures diverses non dénommées ci-dessus.....	70 -
" des landes et terres incultes.....	20 -
" des bois et forêts.....	0
Total.....	1.010 Ha

RELIEF DU SOL - MONTAGNES - VALLES - COURS D'EAU -

Au point de vue du relief du sol le territoire de la Commune se divise en deux parties bien distinctes.

Le Nord et le Nord-Ouest sont formés par un plateau de 400 m d'altitude, presque uni, légèrement incliné vers la vallée du Rhône.

C'est sur ce plateau qu'est situé le chef-lieu de la Commune.

L'autre partie est plus élevée et plus accidentée. On y trouve :

- 1°/ Le Crêt de Montcoeur, petit ballon de 550 m d'altitude, entièrement cultivé, couvert de vignes, d'un très agréable aspect.
- 2°/ Un plateau aux flancs arrondis allant de l'Est à l'Ouest, et dont les bases forment les petites vallées du Limony et du Malleval.

La Commune n'est arrosée que par trois ruisseaux de peu d'importance souvent desséchés en juillet, août et septembre.

Ce sont :

- 1°/ Le ruisseau de Sagen qui descend du Pilat, arrose une partie de la Commune de VERANNE, traverse les hameaux des Jacquards, des Andrivaux et de Limone où il sert en hiver, de force motrice aux usines de moulinage, et va se jeter dans le Limony.
- 2°/ Le Limony qui fait la limite des départements de la Loire et de l'Ar-dèche, et va se jeter dans le Rhône près de SERRIERES. Ce ruisseau descend de SAINT-APPOLINARD.
- 3°/ Le Malleval ou ruisseau du Bas Talon, qui prend sa source à 800 m du bourg de MACLAS - fait la limite des Communes de LUPE et de MACLAS, traverse les gorges de MALLEVAL et va se jeter dans le Rhône à SAINT-PIERRE-DE-BOEUF.

CLIMAT -

Comme la plupart des Communes du Canton de PELUSSIN, MACLAS jouit d'un climat assez doux. Les hivers sont peu rigoureux, les étés secs et très chauds. Le brouillard n'y séjourne que quelques jours en automne, rarement en hiver et au printemps. L'air pur qui provient des flancs boisés du Pilat conviendrait aux malades et convalescents. Le raisin et la figue y mûrissent très bien.

POPULATION -

En 1789 la population de MACLAS était de 700 habitants.
En 1870 elle atteignait à peine le chiffre de 1.000 habitants.
Pendant les vingt dernières années cette population s'est accrue très sensiblement. En 1901, époque du dernier recensement, on comptait 1.237 habitants.

Cette population est presque toute agglomérée. Le bourg compte à lui seul 900 habitants.

Les principales agglomérations sont : Goëly, l'Horme, Eperdussin, les Andrivaux, Limone, les Jacquards, la Blache, Thorée, Chorée, Peysson-neaux, la Brugnerie.

Depuis vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis l'établissement des usines de tissage et de moulinage de la soie, les maisons du bourg ont été presque toutes transformées. Aux vieilles maisons à bas étages, à petites fenêtres, aux murs épais et humides, on a substitué des maisons spacieuses, bien éclairées et bien aérées, où les locataires trouvent sinon le luxe, au moins le confortable.

Malheureusement la même transformation ne s'est pas opérée dans les hameaux où quelques paysans routiniers et avars continuent à habiter des maisons antérieures à la Révolution.

Là, les rues sont étroites, boueuses, le fumier s'étend à son aise dans les cours. Les maisons ont un aspect misérable. Dans l'intérieur les appartements sont mal distribués et mal éclairés.

Le plancher du rez-de-chaussée est souvent remplacé par de la terre battue ou par des dalles usées et disjointes. Le vigneron n'a du goût que pour sa cave qu'il entretient d'ailleurs d'une façon irréprochable.

VOIES DE COMMUNICATION -

La Commune n'est traversée par aucune ligne de chemin de fer. Elle est desservie par la Gare de SAINT-PIERRE-DE-BOEUF située à 7 kilomètres du bourg.

En revanche elle est sillonnée par de nombreuses voies de communication qui contribuent à sa prospérité.

Les principales sont :

- 1°/ La route départementale n° 9 qui va de SAINT-PIERRE-DE-BOEUF à BOURG-ARGENTAL par SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE. Cette route est très fréquentée. Plusieurs Communes empruntent cette voie pour transporter les matériaux et les marchandises qui viennent par le chemin de fer.
- 2°/ Le chemin d'intérêt commun n° 19 de PELUSSIN à SERRIERES. Ce chemin dessert le hameau de Goëly, passe au chef-lieu de la Commune où il rencontre la route départementale n° 9 et entre dans l'Ardèche à 100 m du hameau de Limone. Sans avoir la même importance que la route départementale, ce chemin rend de très grands services à la population. Il met en relation MACLAS avec le chef-lieu de canton d'un côté, de l'autre avec les Communes limitrophes de l'Ardèche.

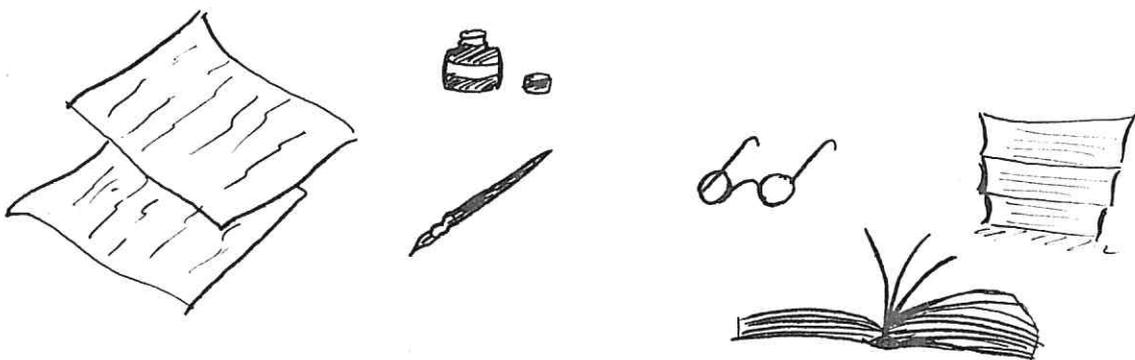
Ces voies de communication ont été construites de 1830 à 1840.

Les hameaux et les propriétés sont desservis par un grand nombre de chemins vicinaux et ruraux, assez bien entretenus et à pentes très douces.

Ces chemins sont :

- 1°/ Le chemin de MACLAS à Peyssonneaux avec embranchements sur Eperdussin, Calamet et la Blache.
- 2°/ Le chemin de MACLAS à Thorée avec embranchement sur la Brugnerie.
- 3°/ Le chemin de MACLAS aux Andrivaux.
- 4°/ Le chemin de MACLAS à l'Herme.

FIN premier épisode



il était une fois!

Il était une fois...

Ces quelques mots magiques prononcés par une maman pour endormir son enfant ou un conteur devant un auditoire attentif, ou bien un petit rigolo au cours de banquets, noces et autres festivités, résumant la plupart du temps une histoire enfantine, pleine de charme, drôle ou... osée !

Celle qui va suivre est une histoire vraie, vécue à MACLAS, et beaucoup de personnes en la lisant se diront : "Mais oui, bien sûr, tu te rappelles".

Il était une fois,

un homme qui s'appelait Jean-Louis de son petit nom, bon vivant, brave, connaissant tout le monde, surtout les paysans de la région, car il exerçait un métier qui nécessitait d'avoir un contact humain et aussi, ce qui ne gâtait rien, un bon petit coup de gueule. L'esprit ouvert et le cœur sur la main, voilà notre bonhomme qui déambulait avec sa bicyclette et son magasin sur sa bicyclette. Un magasin dites-vous ? oui, notre Jean-Louis avait une grande caisse sur le devant et une petite caisse sur le derrière de son vélocipède, et même une petite remorque accrochée à ce dernier.

Dans ces caisses, les produits de la Maison "MENARD & Cie", des potions pour les bêtes, des engrais pour les terres, et surtout un produit que tous les paysans de l'époque attendaient avec impatience quand ils n'en avaient plus.

Et ce produit bonnes gens, c'était un élixir ! Une vraie médecine qui n'avait pas de nom, mais le résultat était radical. Veaux, vaches, chèvres, moutons et même les lapins pouvaient gonfler (entendez par là qu'ils prenaient un gros ventre à cause d'une mauvaise nourriture), vous leur donniez une cuillerée à café de cet élixir et vlan ! notre bétail se dégonflait comme une baudruche crevée !

Et Jean-Louis, fier comme Artaban, était heureux de voir guérir ces bêtes.

Il pouvait être fier le bougre, car cette médecine, c'était son ouvrage. Et oui ! à force de voir du pays, de lire de savants livres, d'étudier la nature, il s'était transformé en alchimiste.

Et dans le secret d'une cabane cachée dans les "ruettes" Jean-Louis classait les ingrédients, faisait macérer des herbes, et de cuisson en trituration, cette mixture qui n'avait pas de nom était transformée en élixir miracle.

Maintenant braves gens, il n'existe plus d'élixir et si par malheur vos bêtes prennent la gonfle, et bèn le médecin des bêtes vous la guérira en lui perçant la panse !!!

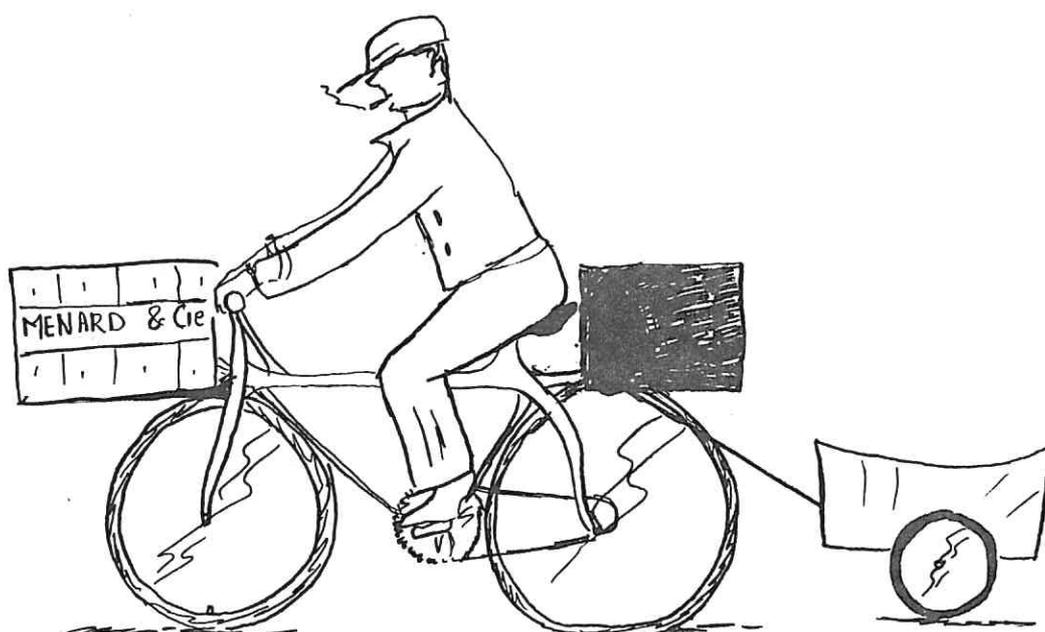
Car il faut vous dire, notre bonhomme n'a pas livré son secret de fabrication; il est parti au paradis des alchimistes, comme ça, sans crier gare !

Mais il a laissé le souvenir d'un philosophe qui savait bien vivre, et ne s'ennuyait jamais. Pensez donc, il faisait des ravages à la belote, champion de boules il donnait le frisson à toutes les quadrettes se dressant sur sa route, et un de ces coups de queue de billard, à faire pâlir tous les rois du tapis vert du canton. Et ce qui ne gâtait rien, notre homme avait un sacré coup de fourchette.

Gens anciens de MACLAS, peut-être vous souvenez-vous de Jean-Louis.

Son histoire un peu enjolivée vous fera sourire ! mais elle est vraie.

Paul ROUDON



LACHAT

Ce terme "LACHAT" a probablement une signification !...

Hélas, je ne la connais pas et pour cause ! Nouvel arrivé (depuis le 7 juillet 1983 dans ce beau village de MACLAS, j'attends, tout comme bon nombre de nouveaux "Maclaires" (si tant est que nous puissions utiliser ce terme...) que les autorités locales veuillent bien se pencher sur notre cas !

Nous accueillir paraît-il... et oui bonnes gens nous devons... nous devons ou nous devrons être accueillis par les élus locaux afin de nous souhaiter la bienvenue et pourquoi pas nous expliquer ou nous dire...

Mesdames et Messieurs les Elus locaux, savez-vous que nous existons bien et que nous habitons a priori sur le territoire de votre Commune ?

Je suis hélas en droit de me poser la question... Patience, viendra le temps de l'envoi des "petites feuilles jaunes"... et là, sans aucun doute, et comme par hasard, vous vous souviendrez que, oui, à LACHAT (le Hameau) habitent 19 Familles... 19 Familles dont 23 enfants pour la plupart en bas âge.

Nous vous avons fait parvenir une lettre (sous forme de pétition avez-vous dit) signée par les 19 Familles et ce au bout de deux requêtes verbales, vous réclamant d'étudier au plus vite certains problèmes liés à la sécurité de nos enfants.

- 1°/ Déplacement du panneau "MACLAS" au-delà du lotissement et mise en place d'un panneau de limitation de vitesse.
- 2°/ Passage sous buses du fossé longeant le terrain de foot et a fortiori le lotissement.
- 3°/ Aménagement d'un trottoir ou d'une bande de marche pouvant être empruntée par les piétons et notamment les enfants se rendant à l'école ou en revenant.

EXTRAIT DE NOTRE LETTRE QUI VOUS A ETE ADRESSEE EN MAIRIE LE 5 MAI 1984.

" En effet nous croyons savoir qu'une réclamation verbale a été
" formulée par l'intermédiaire de deux personnes du lotissement
" il y a environ huit mois, au sujet du déplacement du panneau
" - début d'agglomération MACLAS - question restée hélas, sans
" réponse à ce jour.

En réunion du Conseil Municipal du 30 mai dernier, vous avez estimé que cette question n'était a priori pas suffisamment importante, étant donné que vous l'avez traitée au chapitre "Questions diverses, point 6 sur 11".

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU TRAITANT LE PROBLEME.

" Suite à la pétition des habitants de LACHAT ayant pour objet de
" solliciter le déplacement du panneau MACLAS, cette demande a été
" transmise au Service de l'Equipement, s'agissant d'une route départe-
" mentale. Copie de la réponse de l'Equipement a été transmise aux
" pétitionnaires.

Il est à noter que vous n'avez apparemment débattu que d'un seul point sur trois énoncés, la responsabilité financière vous semblait sans doute plus importante, la sécurité on verra...

Et Monsieur le Maire nous a répondu :

EXTRAIT DE SA LETTRE REPOSE DU 4 JUIN 1984.

" Il s'agit en fait d'une route départementale dénommée CD 19, et j'ai
" transmis votre pétition à la Subdivision de l'Equipement à PELUSSIN.
" "
" Vous trouverez ci-joint photocopie de sa réponse.

Comme vous pouvez le constater, nous ne savons toujours pas où nous habitons ! A notre lettre transmise par Monsieur le Maire à la Subdivision de l'Equipement, Monsieur GIRY Responsable Subdivisionnaire, a répondu :

EXTRAIT DE SA LETTRE REPOSE DU 25 MAI 1984.

" Le déplacement des panneaux d'agglomération ne se fait pas aussi
" facilement. Pour qu'une voie soit en agglomération, c'est-à-dire
" qu'il y ait matérialisation de l'entrée d'agglomération par un
" panneau, il faut que cette route ait un aspect de rue. Pour ce qui
" est de la voie précitée, ce n'est pas le cas.
" "
" Il est bon de rappeler également qu'une prolifération de la signa-
" lisation peut avoir un effet inverse au but recherché.
" "
" Il faut voir que l'on a beaucoup trop tendance à compter sur les
" collectivités pour prendre des mesures de protection, alors qu'il
" est courant de constater que ceux qui réclament des mesures **draco-**
" **niennes** sont bien souvent les premiers à ne pas respecter les règle-
" mentations.
" "
" Aussi, vous pourrez aisément comprendre ma position qui est d'avoir
" un certain recul par rapport à toutes ces réclamations.

Au vu de ces réponses évasives fort claires pourtant... que devons-nous penser ?

Nous avons cependant pu croire à une brillante démonstration de bon sens, lorsque l'on vit une pelleteuse creuser le long du stade, une hypothétique tranchée à buser. Sans doute avions-nous placé une haute estime en notre Conseil Municipal pour croire qu'il aurait pu négocier un trottoir en même temps qu'une alimentation électrique.....

Mieux vaut réaliser un magnifique parking pour satisfaire les footbal-
leurs et les boulistes, ou envisager la construction d'un nouveau ter-
rain de tennis pour Lyonnais, que de veiller à la sécurité de nos enfants...
Enfants de familles que vous avez, en toute âme et conscience fait venir,
puisque vous avez autorisé la construction de LACHAT.

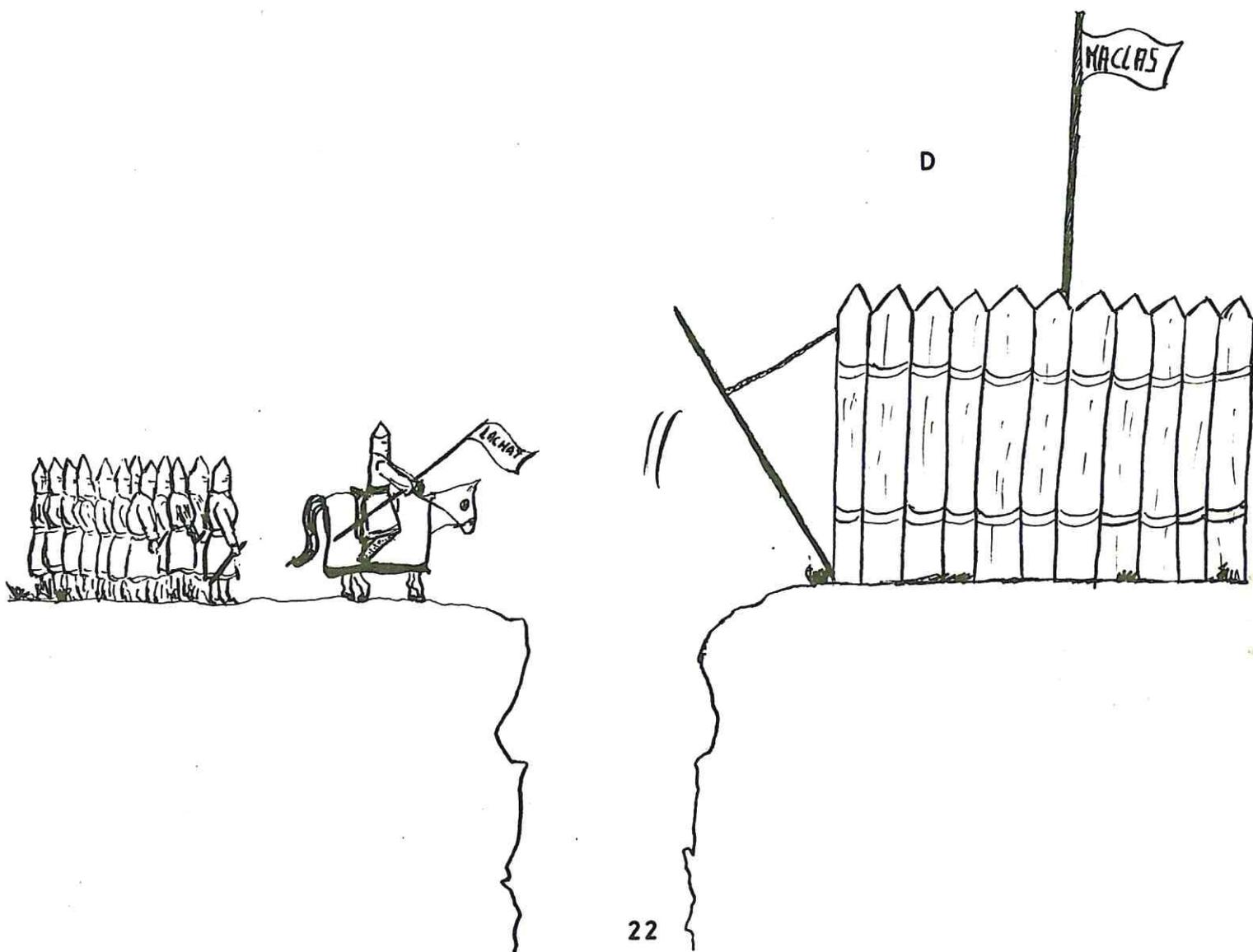
Peut-être vous est-il venu à l'esprit de vous demander où diable pouvait
bien se trouver LACHAT... ah oui ! Là-bas sur la route de l'Ardèche...
Tsé ben, les maisons en bois...

En effet, et pour finir, Mesdames et Messieurs les élus locaux, je tiens
à vous remercier, au nom des 19 Familles habitant LACHAT, pour l'élan de
solidarité et de soutien que vous avez tous eu lorsque lecture de notre
lettre "sous forme de pétition" vous a été faite.....

Mais ne soyons pas trop tristes; heureusement une élue locale a compris
et défendu notre problème : merci Madame.

En espérant et attendant la suite des évènements.

Paul ROSIER



LE RIEUX.....

Les habitants du hameau du RIEUX arrivent de différentes régions, même si un petit groupe de familles de CHALON SUR/SAÔNE se retrouve installé à MACLAS.

Ces personnes-là se sont retrouvées devant le choix difficile : rester dans leur région et perdre leur emploi ou partir...

De l'avis d'une de ces familles, ce n'est pas sans une certaine inquiétude vis-à-vis de leur intégration dans un village et une région inconnus, loin de leur région d'origine, qu'ils se sont installés à MACLAS.

Mais, dans l'ensemble, MACLAS et les Maclaires semblent avoir bien accepté l'implantation de cette nouvelle population. Tous les habitants de MACLAS, en particulier les instituteurs de l'Ecole Publique et la M.J.C. ont manifesté de la sympathie à notre égard, mais aussi les commerçants, les employés des Postes, qui malgré tous les préjugés qu'ils pourraient avoir vis-à-vis d'une Entreprise comme celle qui nous emploie, ont su nous mettre à l'aise.

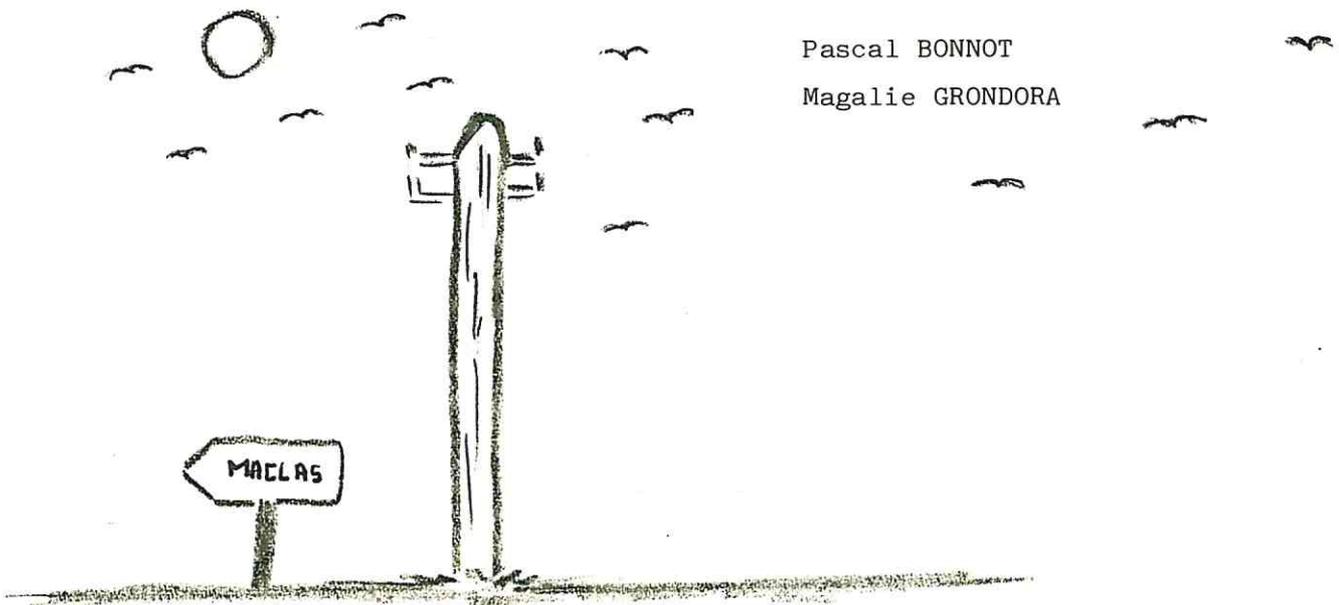
Un regret toutefois, nous attendions une entrevue avec le Conseil Municipal afin de faire connaissance, et il semble que cette entrevue n'aura pas lieu. Dommage...

Afin de "libérer" les Mamans de temps en temps pour participer aux activités de la M.J.C. ou autres, il serait souhaitable de créer une "halte-garderie". Nous regrettons aussi le manque de grande surface dans les environs.

Mises à part ces quelques remarques, nous pensons que MACLAS est une Commune assez dynamique et espérons être bientôt considérés comme des Maclaires à part entière.

Pascal BONNOT

Magalie GRONDORA



- Comment fait-on le Maclaire ?

Pour répondre aux questions qui nous sont parfois posées au sujet de la rédaction du "MACLAIRE", notamment au niveau des articles, voici en toute simplicité et franchise, la ligne de conduite que s'est fixé le Comité de rédaction.

Le "MACLAIRE" dans sa forme actuelle, comme il était à l'origine, se veut être un journal "extra-municipal", c'est-à-dire ouvert à la Commune, aux Associations et aux 1.257 habitants qui vivent à MACLAS et participent à la vie de la cité.

Le Comité, à périodes régulières (deux fois l'an) demande aux Associations et à tous par voie de presse, de rédiger le ou les articles qu'ils désirent faire insérer dans le "MACLAIRE".

Une fois les articles remis au Comité, ce dernier les lit et corrige simplement les erreurs de syntaxe. Mais partant du principe de la liberté d'expression, le Comité ne se permet pas de changer une phrase ou une tournure de phrase qui changerait le sens du texte.

Les Associations ou les personnes qui font un article sont responsables de leurs écrits et doivent les signer; d'ailleurs un droit de réponse est toujours possible.

Cependant pour une bonne qualité de la vie, et pour maintenir une image de marque, nous veillons à ce que chacun emploie un langage correct en respectant toutes les convictions individuelles.

Ensuite nous pratiquons un travail plus technique : frappe des articles, titres, illustrations et enfin le tirage lui-même. Les "MACLAIRES" sont ensuite distribués aux boulangers et au bureau de tabac, et alors vous pouvez en prendre connaissance. Au passage nous remercions vivement les personnes qui nous aident dans notre entreprise et nous facilitent la tâche.

Nous aimerions que le "MACLAIRE" soit le reflet vivant d'un village où les Associations et les habitants se côtoient avec leurs difficultés, leurs peines, leur façon de vivre, leurs opinions, leurs confessions, avec une tolérance et une solidarité où chacun y trouve son compte pour le plus grand bien de Tous, et nous serions désolés si le "MACLAIRE" devenait le théâtre d'affrontements, au détriment de son rôle d'information et de moyens d'expression indépendants.

LE COMITE DE REDACTION

Tirage par les Ateliers de l'Abbaye de Pradines
Département Imprimerie - 42630 REGNY